

Programme de la journée :

Cette journée a pour finalité de présenter et de répondre aux questions concrètes des participants sur :

- ✓ les différentes méthodes de classification, leurs processus de mise en œuvre, leurs apports et limites
- ✓ la relation avec les enquêtes de salaires et le diagnostic de compétitivité
- ✓ la construction d'une grille salariale équitable et compétitive
- ✓ au-delà de la grille salariale, la relation classification/rémunération (Bonus, Avantage en nature...)
- ✓ la relation classification/évolution personnelle/rémunération

I – INTRODUCTION

La classification : instrument indispensable dans un contexte de recherche d'équité interne

II – PRÉSENTATION DES MÉTHODES DE CLASSIFICATION

- Les différents types de méthodes, leurs apports et limites
 - ↳ Universelle par points (IPE)
 - ↳ Par rôle et compétences
 - ↳ Spécialement construite pour l'entreprise
- Les différentes étapes de mise en œuvre Les instruments de définition de fonctions
- Les instruments qu'elle requièrent : définition de fonction ou/et questionnaire sur les compétences requises
- Avantages et limites de regroupement

III – RACCORDEMENT CLASSIFICATION—ENQUETE DE REMUNERATION

- Modalités de choix des enquêtes de rémunération cohérents avec la classification
- Processus de diagnostic de compétitivité

IV – CONSTRUCTION D'UNE GRILLE SALARIALE EQUITABLE ET COMPETITIVE

- Détermination des fourchettes de salaires par niveau de classification intégrant le marché
- Modalités de prise en compte de l'attribution des augmentations individuelles au sein de la fourchette salariale

V – AU DELA DU SALAIRE, LES UTILISATIONS DE LA CLASSIFICATION

- Détermination des autres éléments de rémunération pour la classification (Bonus, Avantages en nature...)
- Utilisation de la classification dans la détermination des aires de mobilités et chemins de carrière possibles par et entre les familles d'emplois



LES FORMATIONS IRF du 1er semestre 2011 :

Campus ECOFI RH : Les 10 Février, 2 et 3 Mars

Campus REMUNERATION GLOBALE : Les 22, 23 et 24 Mars

Rémunération des commerciaux : Le 15 Septembre

Le contrôle de Gestion Sociale : Les 18 et 19 Mai

La rémunération des dirigeants : Le 28 Juin

CAMPUS SIRH : Les 5, 6 et 7 Avril

Rémunérer la performance et la compétence : Le 12 mai

MERCER

MEMBER SINCE 1984
MEMBER SINCE 1984

Inscrivez-vous dès maintenant !

Par mail : caroline.edouard@grouperhm.com

Par fax : 01 46 51 00 15

Infos par téléphone au 01 47 43 15 63

Groupe RH&M - Caroline EDOUARD

35 rue Boileau, 75016 PARIS

TARIF JOURNEE : 1.000 € HT par personne soit 1.196 € TTC - 1.400 € HT pour 2 personnes soit 1.674,40 € TTC

BULLETIN D'INSCRIPTION :

Formation accessible au DIF et/ou plan de formation,
Les journées se déroulent à Paris, de 9h à 17h30,
Vous recevrez l'adresse de la formation lors de votre confirmation d'inscription.

SOCIETE :

Adresse :

CP Ville :

CONTACT IRF :

Caroline EDOUARD
T: 01 47 43 15 63
F: 01 46 51 00 15
@: caroline.edouard@grouperhm.com
Groupe RH&M - Formation IRF
35 rue Boileau, Paris 16e

PARTICIPANT 1 (1.000€HT/pers) :

Fonction :

Tel: Fax: Email:

PARTICIPANT 2 (1.400€HT/2 pers) :

Fonction :

Tel: Fax: Email:



DOSSIER ADMINISTRATIF :

Suivi du dossier par :

Nom & Prénom :

Fonction :

Tel: Fax: Email:

Nom du Responsable formation :

Adresse de facturation (si différente) et nom du référent :

Classification, Compétence, Carrière - Avec Jean-Pierre MAGOT, MERCER

INSCRIPTIONS/CONVENTIONS DE FORMATION/ATTESTATIONS DE PRESENCE : La convention de formation vous sera adressée avec votre confirmation et la facture dès réception de votre bulletin d'inscription. Les attestations de présence seront adressées à l'issue des sessions.
LIEU : Paris intra-muros **TARIFS :** Ils comprennent les pauses et le déjeuner (uniquement journées d'étude) et sont non divisibles. Les réductions ne sont pas cumulables entre elles et s'appliquent au tarif initial **REGLEMENTS :** Toute inscription doit être réglée à réception de facture et au plus tard la veille du premier jour de la session. Pour toute procédure de règlement particulière merci de nous contacter. **REGLEMENTS PAR OPCA :** Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation, d'en faire la demande auprès de votre OPCA avant la formation et de l'indiquer explicitement dans le bloc « adresse de facturation ». Toute facturation auprès d'un OPCA engendrera des frais de dossier de 120 € HT. Si votre dossier ne nous est pas parvenu au plus tard la veille de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage. De plus, en cas d'absence ou d'annulation hors délais, la facture vous sera réadressée automatiquement. **ANNULATIONS :** Elles devront se faire par écrit 14 jours calendaires avant le début de chaque session. Dans ce cas, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 150€HT pour frais de dossier. Hors délai, la facture sera due dans son intégralité. Un accusé de réception vous sera adressé par retour. L'organisateur se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le programme ou le lieu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y oblige. **REPLACEMENTS :** Ils sont admis et encouragés.